

ADMISSION
ET
CONCOURS

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

CONCOURS D'ENTRÉE 2017

SECTION LITTÉRAIRE



- Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Écoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine.
Ont valeur réglementaire :
 - arrêté modifié du 29 octobre 2013 : École normale supérieure de Lyon - Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours.
 - arrêté du 9 septembre 2004 modifié : Écoles normales supérieures - Conditions d'admission des élèves par concours.
 - circulaire n° 2015-181 du 22 octobre 2015 : banque d'épreuves littéraires des ENS. Élargissement des débouchés. Circulaire relative à la session 2017 : en cours de publication.
 - arrêté du 8 octobre 2016 : programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2017.

■ ENS DE LYON

15 parvis René Descartes
BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07
<http://www.ens-lyon.fr>

■ SERVICE ADMISSION ET CONCOURS

Téléphone : 04 37 37 61 74
Télécopie : 04 37 37 60 64
admission.concours@ens-lyon.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats :

1. doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci ;
2. ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée de l'ENS de Lyon en première année ;
3. ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System) ;
4. doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Président de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande.

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET CALENDRIERS

Du 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017 à 17 heures, l'inscription des candidats se fait uniquement par internet aux adresses suivantes :

■ Pour les séries **Lettres et Arts, Langues vivantes et Sciences humaines**
<http://www.concours-bel.fr>

■ Pour la série **Sciences économiques et sociales**
<http://www.concours-bce.com>

Les calendriers, programmes, textes réglementaires, sujets et rapports des années précédentes ainsi que les informations utiles aux candidats admissibles sont à consulter sur le site de l'ENS de Lyon :

<http://www.ens-lyon.fr>, onglet « Admissions » puis « Admission sur concours ».

- Le concours littéraire d'entrée à l'ENS de Lyon se prépare en 2 ans après le baccalauréat, essentiellement dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles des lycées d'enseignement secondaire.
Le concours comprend quatre séries : Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).

■ En 2016,
4372 candidats
se sont inscrits
au concours
pour 116 postes :

Lettres et arts
spécialités :
lettres modernes,
lettres classiques,
arts

**1434 inscrits
35 postes**

Langues vivantes*
spécialités :
allemand, anglais,
arabe, chinois,
espagnol,
grec moderne,
hébreu, italien,
japonais, polonais,
portugais, russe

**887 inscrits
34 postes**

Sciences humaines
spécialités :
philosophie,
histoire
et géographie

**1314 inscrits
37 postes**

**Sciences économiques
et sociales**

**737 inscrits
10 postes**

* Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont proposées pour toutes les séries tant à l'écrit qu'à l'oral.



SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES



Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

Composition française ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 2
Composition d'histoire ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Composition de géographie dissertation (l'usage de l'atlas est interdit)	durée : 5h – coef. : 1
Composition de philosophie ⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) ^{1 et 5} Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe.	durée : 6h – coef. : 1

1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Lettres modernes

Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600

durée : 5h – coef. : 2

Spécialité Lettres classiques⁴

Version latine
Version grecque

durée : 3h – coef. : 1

durée : 3h – coef. : 1

Spécialité Arts⁵

L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :

- Composition d'études théâtrales
- Composition d'études cinématographiques
- Composition d'histoire de la musique
- Composition d'histoire et théorie des arts

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

durée : 6h – coef. : 2

■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

Spécialité Langue vivante^{2 et 3}

Thème en langue vivante étrangère
La langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

durée 4h – coef. : 2

■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Philosophie

Deuxième composition de philosophie

durée 5h – coef. : 2

Spécialité Histoire et Géographie

Histoire : explication de texte ou de documents historiques
Géographie : commentaire de carte géographique

durée 3h – coef. : 1

durée 3h – coef. : 1



Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes)

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exception :

- de l'épreuve d'approches des sciences humaines qui comprend 1 heure de préparation et 25 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de spécialité Lettres modernes : étude synthétique de deux extraits qui comprend 1h30 de préparation et 30 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique et cinéma) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury ;
- de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury ;
- de l'épreuve de cinéma de la spécialité arts qui comprend 3 heures de préparation et 1 heure devant le jury.

2 ÉPREUVES COMMUNES

Explication d'un texte littéraire	coef. : 1,5
Approches des sciences humaines	coef. : 1

ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

Spécialité Lettres modernes

■ Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme

coef. : 2,5

■ L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

coef. : 1,5

• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

Spécialité Lettres classiques⁴

■ Explication d'un texte latin

coef. : 2

■ Explication d'un texte grec

coef. : 2

Spécialité Arts

■ L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est **le même** que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)

• Études théâtrales

coef. : 2,5

• Études cinématographiques

coef. : 2,5

• Histoire des arts

coef. : 2,5

• Musique (l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale)
- interprétation suivie d'un entretien

coef. : 1,25

coef. : 1,25

- écriture musicale

coef. : 1,5

■ L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

coef. : 1,5

• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme⁷ d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

Spécialité Langue vivante

■ Explication d'un texte d'auteur étranger LV1⁷ (la langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)

coef. : 2

■ Analyse en langue étrangère LV1⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.
La langue est **la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

coef. : 1,25

■ L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

coef. : 0,75

• Analyse en langue étrangère LV2⁷ d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.

La langue est **différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

Toutes Spécialités

■ L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

coef. : 1

• Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme⁷ d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.
La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

ou
• Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

Spécialité Philosophie

■ Explication d'un texte philosophique

coef. : 1,5

■ Exposé sur une question de philosophie

coef. : 1,5

Spécialité Histoire et Géographie

■ Interrogation d'histoire

coef. : 1,5

■ Interrogation de géographie

coef. : 1,5

¹ L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé. La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.

² L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

³ Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS de Lyon constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée.

⁴ L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire.

⁵ Épreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).

⁷ L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.